## Centre de service de prêt canadien aux apprentis

B.P. 2061

Mississauga (Ontario) L5A 4M4

Numéro de prêt canadien aux apprentis :

En donnant mon CONSENTEMENT ci-dessous, JE COMPRENDS ET JE RECONNAIS ce qui suit :

- Je demande l'aide offerte dans le cadre du Programme d'aide au remboursement (PAR), étape 1, et non pas celle offerte dans le cadre du Programme d'aide au remboursement pour les emprunteurs ayant une invalidité (PAR-I).
- En choisissant de m'inscrire au PAR plutôt qu'au PAR-I, toutes mes demandes futures d'aide au remboursement seront traitées dans le cadre du PAR, et mes emprunts seront remboursés dans les 15 ans suivant la dernière date de fin de l'apprentissage (DFA) confirmée, alors que dans le cadre du PAR-I, les emprunts des personnes admissibles sont remboursés dans les 10 ans suivant leur dernière DFA confirmée. De plus, selon le PAR-I, les emprunteurs peuvent présenter les dépenses liées à leur invalidité, ce qui peut réduire ou éliminer leur paiement abordable. Ces dépenses n'entrent pas dans le calcul du paiement abordable au titre du PAR.
- L'option de m'inscrire au PAR plutôt qu'au PAR-I m'est offerte une seule fois pendant la durée de remboursement de mes prêts d'apprentis actuels. En d'autres termes, si je choisis de revenir au PAR-I, je ne pourrai pas redemander par la suite de bénéficier du PAR plutôt que du PAR-I.
- Le choix de m'inscrire au PAR plutôt qu'au PAR-I ne change pas mon statut antérieur ou courant d'emprunteur ayant une invalidité permanente, ni mon admissibilité future à l'aide financière (p.ex., prêts, bourses et aide au remboursement) offerte aux emprunteurs ayant une invalidité.
- Si, plus tard, je souhaite demander l'aide offerte dans le cadre du PAR-I, je devrai communiquer avec le Centre de service de prêt canadien aux apprentis pour m'inscrire au PAR-I.

Nom de l'emprunteur : Prénom	Nom de famille
Signature de l'emprunteur	_ Date (jj/mm/aaaa)